

LABEGUDE INFORMATIONS DU 3 MARS 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

Absents excusés : Mrs BESSON Jonathan, GOSSE Pascal,

Procurations : M. BESSON Jonathan à M. PONTHER Jean-Yves, M. GOSSE Pascal à M. VOLLE Jean-Luc,

Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020

OBJET : REQUALIFICATION PARKING SOUS LE PONT DE VALS

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – INSERTION CLAUSE SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°42/2020 concernant la requalification du parking sous le pont de Vals. Le montant estimatif des travaux ayant été réajusté, soit : 118 852 € HT. Le conseil municipal approuve le plan de financement comme suit : Etat 30% 35 656 € - Région 30% 35 656 € - Département 20% 23 770 € - Fonds propres 23 770 € HT. et demande qu'une clause sociale soit intégrée dans les marchés publics.

OBJET : VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que la vidéoprotection actuelle est devenue obsolète. Les nouveaux équipements permettent d'obtenir des images plus précises. Il signale qu'il conviendrait de changer les caméras existantes mais aussi d'élargir les points d'implantation sur la commune. Il présente les devis de la SNEF d'un montant de 73 190 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de :

- l'Etat (DETR) à hauteur de 30 % du total HT estimé soit un montant de 21 957 €.
- la Région à hauteur de 50 % du total HT estimé soit 36 595 €.

(Le reste soit 14 638 € HT étant financé en fonds propres par la commune)

- et de signer tout acte relatif à ce projet.

OBJET : RENOVATION RVA (RESIDENCE DU VAL D'ARDECHE)

MODIFICATION DU DESTINATAIRE D'UNE SUBVENTION CARSAT

Monsieur le Maire indique que la commune, en tant que propriétaire des murs de la RVA, reprend le financement global du projet de rénovation de l'établissement. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter la CARSAT pour la signature d'un avenant à la convention du 26 juillet 2019, afin que lui revienne la subvention de 100 000 € accordée au CCAS par la commission d'action sociale du 3 octobre 2018 pour des travaux de mise aux normes et d'aménagement de la RVA., et pour le report de fin de chantier au 31/12/2022.

OBJET : ECOLES PUBLIQUES – FUSION DES DEUX ECOLES

Monsieur le Maire indique qu'avec Madame BERNARD-MARTINEZ, ils ont rencontré Madame SAUREL de l'Education Nationale, les directrices des deux écoles publiques et un responsable syndical afin de connaître les avantages et les inconvénients ainsi que les avis de chacun sur la

fusion des deux écoles. L'évolution des effectifs prévisionnels pour les années à venir semblent stables et la fusion sera donc inévitable. Lors du conseil d'école extraordinaire du 15 janvier la fusion a été décidée par 8 voix pour et 1 abstention. Cette fusion permet de conserver trois classes pour la rentrée 2021-2022. Différents projets vont être mis en place avec l'aide financière de l'Education Nationale pour rendre l'école plus attractive.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la fusion des écoles publiques primaire et maternelle à compter de la rentrée scolaire 2021-2022. Les maternelles resteront dans les locaux actuels la première année.

OBJET : SEBA - DEVIS POTEAUX INCENDIE

Suite à la vérification des poteaux d'incendie de la commune par le SEBA. Il est nécessaire d'en remplacer certains et d'en implanter d'autres. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les devis suivants :

Remplacement au niveau du 200 RN : 2284.74 € TTC

Remplacement au niveau du 24 Rue Charles Moine : 2407.27 € TTC

Implantation quartier du Rey : 3790.74 € TTC

Implantation quartier du Malpas : 3790.74 € TTC

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

NATURE ET DUREE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant notamment les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération. Le conseil municipal à l'unanimité et sous réserve des nécessités de service, autorise le Maire à accorder aux agents, des autorisations spéciales d'absence (naissance, mariage, décès...) suivant les tableaux transmis par le CDG07.

ECOLES PUBLIQUES

TICKETS DE CANTINE : Ils sont délivrés depuis le 25 février à l'Agence Postale Communale le jeudi de 7h30 à 14h00.

PETITS DEJEUNERS ECOLE MATERNELLE : Un petit déjeuner est servi à l'école maternelle les mardis et jeudis jusqu'aux vacances de Pâques. L'Education nationale prend en charge 2.50 € maximum par élève et par petit déjeuner.

COUPURE DE COURANT : Lundi 15 mars 2021 de 15h00 à 17h00, quartiers ou lieux-dits :
Le Souleyrol, Côte de Chalencon, Le Chadou.

SITE DE LABEGUDE : Le nouveau site de la commune de LABEGUDE (labegude.fr) est opérationnel.